

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Avril 2009

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/08

OBJET : Projet de contrat de redynamisation du site de défense de Sourdun.

Cantons : Villiers-Saint-Georges et Provins.

RÉSUMÉ : Le départ du 2nd Régiment de Hussards de Sourdun a rendu nécessaire la mise en place de substitutions. L'Etat a ainsi décidé du transfert du SETRA à Sourdun, ainsi que de la création d'un internat d'excellence.

Un comité de site de défense a également été mis en place pour définir des actions de redynamisation du territoire concerné. Les travaux menés depuis le mois de septembre 2008 ont permis la définition d'actions, dont le Département de Seine-et-Marne est partie prenante. Un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) devrait être signé au mois de mai entre tous les partenaires pour fixer les conditions de financements de ces actions.

C'est dans l'optique de la signature de ce CRSD par le Département, que vous êtes invités à délibérer sur le contenu des actions à mettre en œuvre, et sur la part de financement apportée par le Département.

Le Gouvernement a décidé dans le cadre du Livre Blanc de la Défense de transférer le 2nd Régiment de Hussards de Sourdun à Haguenau. Ce transfert devrait être effectif d'ici à la fin de l'année 2009. Cette décision unilatérale prive la commune de Sourdun d'une grande partie de ses ressources et de sa population résidente, et affecte également de façon importante le bassin d'emploi de Provins.

Devant l'urgence de pallier cette situation, un Comité de Site de Défense a été réuni sous la présidence de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne. Ce comité de site est doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour financer des actions de redynamisation du territoire.

Le Département a participé aux différentes réunions organisées entre le 22 septembre 2008 et le 6 avril dernier. La réunion de ce comité a permis, sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les partenaires, de définir un certain nombre d'actions destinées à redynamiser Sourdun et le bassin d'emploi de Provins. Ces actions seront regroupées au sein d'un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) qui établira pour chacune d'entre elles les modalités de financement et la répartition entre les partenaires signataires.

Les actions de redynamisation ont été arrêtées lors du dernier comité de site, le 6 avril 2009. Elles sont présentées ci-après.

1) **Aménagement de deux rond-points pour la desserte de la ZAC des Hauts-de-Provins**

Le développement de la ZAC des Hauts-de-Provins devra permettre l'accueil sur une vingtaine d'hectares d'activités économiques. Cette zone d'activités sera accessible à partir des RD 619, et RD 1. Sa réalisation nécessite l'aménagement de deux carrefours sous forme de rond-points. Il a été acté que le Département assurerait la maîtrise d'ouvrage de ces opérations. Les conditions financières sont les suivantes :

Carrefour RD 619 / RD 1d : coût estimé à 1,3 M€

Le Département est sollicité à hauteur de 50%. L'Etat apporterait 50% via le contrat de site.

Carrefour RD 1 / RD 1d : coût estimé à 680 000 €

L'Etat apporterait 80% du montant, et la Communauté de Communes du Provinois, 20%. Le Département n'est pas sollicité financièrement sur cet aménagement.

2) **Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Villiers-Saint-Georges**

Un syndicat intercommunal a pour projet de reconstruire la gendarmerie de Villiers-Saint-Georges sur un autre site.

Cette opération a été incluse dans le projet de contrat de site. Le montage financier retenu est le suivant :

Coût global : 2,2 M€

Dont participation de l'Etat (enveloppe CRSD) : 1 M€

Dont participation de l'Etat (aide à la construction de gendarmeries) : 200 000 M€

Dont participation de la Région Île-de-France : 660 000 €

3) **Cession de l'actuelle gendarmerie de Villiers-Saint-Georges à la Communauté de Communes du Provinois**

L'actuelle gendarmerie, propriété du Département, est destinée à être remplacée par une construction nouvelle sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Dans le cadre du comité de site de défense, il a été retenu le principe d'une cession par le Département de la gendarmerie actuelle à l'euro symbolique à la Communauté de Communes du Provinois dès que le transfert sera effectué, et sous réserve que la Communauté de communes y réalise un équipement d'intérêt général. Cette dernière envisage d'y installer une maison de soins.

4) Construction d'un immeuble de bureaux sur le Parc d'activités du Durteint, à Provins

La Communauté de Communes du Provinois a en projet la création d'un nouvel immeuble destiné à accueillir des entreprises à Provins. Il a été retenu le principe financier suivant :

Coût global estimé : 1,9 M€

Participation de l'Etat (enveloppe CRSD) : 452 000€

Participation de la Communauté de communes du Provinois : 380 000 €

Participation du Département à travers le contrat CLAIR du Provinois : 103 614,50€

5) Aménagement d'un parc d'activités intercommunal à Villiers-Saint-Georges

La Communauté de communes du Provinois a en projet l'aménagement d'un parc d'activités intercommunal à Villiers-Saint-Georges. Seul l'aménagement de la première tranche est pour l'instant retenu.

Le principe financier est le suivant :

Coût global : 1,2M€

Participation de l'Etat (enveloppe CRSD) : 80%

Participation de la Communauté de communes du Provinois : 20%.

Le Département n'est pas sollicité financièrement.

6) Aménagements routiers et urbain de la traversée de Sourdon par les RD 619 et 78

Dans le cadre du diagnostic territorial, il a été montré que le réaménagement de la traversée de Sourdon par les deux routes départementales 78 et 619 était nécessaire en vue d'augmenter la sécurité des usagers, et d'aménager les accès d'un pôle d'équipements et des services.

Il a été retenu le montage financier suivant :

Aménagement de la RD 619 : coût global estimé à 1,5 M€

Participation de l'Etat (enveloppe CRSD) : 600 000 €

Participation de la Région Île-de-France (Projet de contrat régional) : 300 000 €

Participation du Département (Projet de contrat triennal de voirie, en deux tranches) : 300 000 €

Participation de la commune de Sourdon : 300 000 €

Aménagement de la RD 78 : coût global estimé à 650 000 €

Participation de l'Etat (enveloppe CRSD) : 250 000 €

Participation de la Région Île-de-France (Projet de contrat régional) : 120 000 €

Participation du Département (Projet de contrat triennal de voirie, en une tranche) : 150 000 €

Participation de la commune de Sourduun : 130 000 €

7) Développement d'un pôle citoyen autour de l'ancienne mairie de Sourduun

Le diagnostic territorial a mis en évidence la nécessité de restructurer les équipements publics de la commune de Sourduun. Il est ainsi prévu d'organiser « un pôle citoyen » autour de l'ancienne mairie.

Il a été retenu le montage financier suivant :

coût global estimé à 2,2 M€

Participation de l'Etat (enveloppe CRSD) : 795 000 €

Participation de la Région Île-de-France (Projet de contrat régional) : 600 000 €

Participation du Département (Projet de contrat CONTACT) : 365 000 €

Participation de la commune de Sourduun : 440 000 €

8) Requalification du centre-bourg de Sourduun

Le diagnostic territorial a montré la nécessité de requalifier les espaces publics du centre-bourg de Sourduun, afin d'augmenter l'attractivité de la commune pour de nouveaux résidents.

Il a été retenu le montage financier suivant :

coût global estimé à 250 000 €

Participation de l'Etat (enveloppe CRSD) : 170 000 €

Participation de la Région Île-de-France (Projet de contrat régional) : 30 000 €

Participation de la commune de Sourduun : 50 000 €

Le Département n'est pas sollicité pour cette opération.

9) Desserte de l'ancien site militaire par la fibre optique

Le réseau à haut-débit du Département dessert la commune de Sourduun, mais s'arrête à environ 2 km de l'ancien site militaire.

Lors des différentes réunions du comité de site de défense, il a été demandé au Département d'amener la fibre optique jusqu'à la base militaire, en vue d'y raccorder le SETRA et l'internat d'excellence. L'accès à internet à haut débit est en effet indispensable pour l'installation de ces deux équipements.

Il a finalement été retenu que le Département pourrait apporter la desserte en fibre optique, par le biais de son opérateur Sém@for77, ainsi qu'il en a pris l'engagement pour tous les collèges et lycées de Seine-et-Marne.

En conclusion je vous propose, si vous en êtes d'accord, de délibérer en faveur du soutien départemental à la redynamisation de Sourdun et de sa région, et de m'autoriser à signer le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Sourdun.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/08

Rapporteur : M. ÉBLÉ

Séance du 30 Avril 2009

OBJET : Projet de contrat de redynamisation du site de défense de Sourdun.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

DECIDE

Article 1 : de soutenir la redynamisation du site de Sourdun et de sa région.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Sourdun selon les conditions énoncées, au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

